

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement relatif au thème prioritaire de la 66^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies

Résumé exécutif

- **La justice climatique et l'égalité de genre sont intimement liées.** Le sujet sera à l'agenda de la **66^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies**. Cet avis vise à soutenir et renforcer la Belgique dans ses efforts pour aboutir aux conclusions concertées les plus ambitieuses possibles.
- En vue de la rédaction de la position belge en préparation des négociations et de l'adoption des conclusions agréées, le CCGD recommande notamment d'adopter une **approche intersectionnelle** ; de dégager les moyens nécessaires pour la **participation pleine et effective des femmes et des filles dans toute leur diversité** aux processus de décision et de gouvernance à tous les niveaux ; de mettre en œuvre une double approche en matière de genre, d'une part le **gender mainstreaming** et d'autre part une **approche spécifique transformatrice des rapports sociaux de genre** ; d'**intégrer le questionnement** (individuel et collectif) des rôles et des attentes liées à la **masculinité** ; et d'investir dans la collecte **de données sur les liens entre genre et climat**. Le CCGD formule également dans cet avis des recommandations dans les domaines liés aux **droits**, à la **résilience**, à la **relance** et à la **transition juste et durable**.

1. Introduction

1. Le Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD) salue les efforts de la Belgique pour aboutir à des positions ambitieuses lors des Commissions de la condition de la femme (CSW) des Nations-Unies. La Belgique soutient activement l'intégration de sujets qui font habituellement l'objet de discussions difficiles lors des négociations des conclusions concertées, comme l'élimination de toutes les formes de violences et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs. De plus, lors de la précédente CSW, la Belgique a réitéré son engagement à faire entendre la voix de la société civile à la conférence des Nations Unies et à faire de la CSW un espace inclusif¹.
2. Cet avis vise à soutenir et renforcer la Belgique dans ses efforts. Le CCGD formule des recommandations sur la thématique prioritaire « Parvenir à l'égalité de genre et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le cadre des politiques et programmes de changement climatique, d'environnement et de réduction des risques de catastrophes » en vue de la rédaction de la position belge en préparation des négociations et de l'adoption des conclusions concertées de la 66^{ème} Commission de la condition de la femme (CSW66.)

¹ Compte twitter de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'ONU, <https://twitter.com/BelgiumUN/status/1371921741153505283>

2. Contexte

1. La justice climatique et l'égalité de genre sont intimement liées. Les femmes et les filles dans toute leur diversité souffrent des effets les plus graves des changements climatiques, tels que les sécheresses, les inondations et autres dégradations environnementales et catastrophes naturelles. Cette situation s'accompagne bien souvent d'un accroissement de la pauvreté, de l'insécurité et des violences de genre². Des progrès pour la justice climatique peuvent donc avoir un effet positif sur l'égalité de genre.
2. En parallèle, les femmes et les filles dans toute leur diversité ont pris la tête de mouvements sociaux pour la justice climatique et environnementale. Elles créent et mettent en œuvre, à tous les niveaux, des solutions aux défis climatiques et environnementaux. Leurs expériences, connaissances et compétences uniques contribuent à l'efficacité et la durabilité des réponses au changement climatique. Pourtant, elles restent trop souvent absentes des sphères décisionnelles en matière de climat et des emplois clés de la transition juste³. La pandémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités préexistantes en la matière. Dès lors, des progrès pour l'égalité de genre, par exemple une participation accrue des femmes à la gouvernance climatique mais aussi des politiques climatiques intégrant une approche transformatrice des rapports sociaux de genre, peuvent avoir un effet positif sur la justice climatique.
3. En réponse à ces constats, la coalition d'action féministe pour la justice climatique⁴ a été lancée en 2021 à l'occasion du Forum Génération Égalité. La coopération belge au développement soutient cette coalition d'action en s'engageant dans un programme climatique pour le Sahel, axé sur les besoins des femmes et des filles et doté d'un investissement de 50 millions d'euros sur cinq ans⁵. Le positionnement belge à la CSW66 devrait s'inspirer des quatre axes principaux d'action identifiés au sein de cette coalition : le financement de solutions climatiques justes du point de vue du genre ; la participation des femmes et des filles dans toute leur diversité aux décisions et au leadership de la transition juste vers une économie circulaire, verte et régénératrice ; le renforcement de la résilience des femmes et des filles dans toute leur diversité ; et la collecte et l'utilisation des données sur les liens entre genre et environnement.
4. À travers le plan fédéral gender mainstreaming (2020-2024)⁶, le gouvernement belge s'est engagé par la voix de plusieurs ministres à intégrer la dimension de genre dans la lutte contre le

² UN Women, Gender, climate and security: Sustaining inclusive peace on the frontlines of climate change, 2021, <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/gender-climate-and-security>

³ Mary Picard, Empowering Women in Climate, Environment and Disaster Risk Governance: from National Policy to Local Action, UN Women Expert Group Meeting, 2021, https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/66/EGM/Background%20Papers/Mary%20PICARD_CSW66%20Background%20Paper.pdf ; ILO, Gender, labour and a just transition towards environmentally sustainable economies and societies for all, 7 novembre 2017, https://www.ilo.org/global/topics/equality-and-discrimination/publications/WCMS_592348/lang--en/index.htm

⁴ Coalitions d'Action, un plan d'accélération mondial, Forum génération Égalité, ONU Femmes, pp. 86-103 <https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-07/UNW%20-%20GAP%20Report%20-%20FR%20%281%29.pdf>

⁵ De nouveaux engagements audacieux pour accélérer l'action des femmes en faveur de la justice climatique ont été révélés lors de la Journée des femmes à la COP26, Forum génération Égalité, ONU Femmes, <https://forum.generationequality.org/fr/actualites/de-nouveaux-engagements-audacieux-pour-accelerer-laction-des-femmes-en-faveur-de-la> ; Commitment Makers, Feminist Action for Climate Justice Action Coalition, p.8, <https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-10/Feminist%20Action%20for%20Climate%20Justice%20Action%20Coalition%20-%20Commitment%20Makers.pdf>

⁶ Plan federal Gender Mainstreaming, 14 juin 2021, https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/plan_federal_gm_fr.pdf

changement climatique et les actions relatives à la Stratégie nationale d'adaptation. La Belgique est également partie prenante de différents processus internationaux où des engagements en matière de genre et climat ont été formulés. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat de Madrid (COP25), les pays ont pris des mesures pour accélérer une approche plus sensible à l'égalité de genre dans l'action climatique en adoptant un Programme de travail exhaustif amélioré et un Plan d'action pour l'égalité de genre qui établit les actions que les pays et la communauté internationale peuvent et vont entreprendre pour atteindre cet objectif⁷. La Belgique soutient également le Gender Action Plan III (GAP III) de l'UE⁸ qui met l'accent sur différentes thématiques de coopération et introduit la perspective de genre dans de nouveaux domaines stratégiques, y compris la transition verte. Le GAP III détaille plusieurs grands domaines auxquels l'action de l'UE devrait contribuer en matière de genre et climat⁹.

3. Recommandations

3.1. Recommandations générales

1. Adopter une **approche intersectionnelle** et prendre en compte toutes les différentes couches de discrimination.
 - Considérer les conditions de vulnérabilité des différents groupes cibles et co-construire des solutions basées sur leur résilience face aux problèmes qui les concernent.
 - Inviter à la table des négociations une diversité de parties prenantes et prendre en considération les contributions et les expériences de la société civile locale, particulièrement celles des mouvements sociaux féministes, des organisations de droits des femmes et des groupes marginalisés experts par l'expérience.
2. Considérer les **femmes et les filles dans toute leur diversité comme actrices de changement** afin d'identifier des solutions aux problèmes rencontrés par les groupes cibles dans le cadre des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophes. **Créer des conditions favorables et dégager les moyens nécessaires pour leur participation pleine et effective aux processus de décision et de gouvernance à tous les niveaux.**
3. Mettre en œuvre une double approche en matière de genre, d'une part le **gender mainstreaming** et d'autre part une **approche spécifique transformatrice des rapports sociaux de genre** dans les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophes. Appliquer la méthodologie **budgetisation sensible au genre** afin de prendre en compte dans les budgets et le suivi des dépenses de l'ensemble des programmes et politiques les effets directs et indirects de chaque politique sur la situation respective des femmes, des filles et des hommes et garçons dans toute leur diversité.

⁷ UNFCCC, the gender action plan, <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-gender-action-plan>

⁸ European Commission, Joint Communication to the European Parliament and the Council, EU Gender Action Plan (GAP) III – An ambitious agenda for gender equality and women's empowerment in EU External action, 25 novembre 2020 https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/join-2020-17-final_en.pdf

⁹ Participation et leadership ; réseaux de femmes dans les secteurs de la transition verte stratégies et plans d'action nationaux sensibles au genre en matière de climat, d'environnement et de réduction des risques de catastrophe ; emploi des femmes dans l'économie verte, bleue et circulaire ; collecte de données sur les impacts différenciés entre hommes et femmes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement pour informer les politiques et les actions sensibles au genre

4. À l'occasion de la **révision des méthodes de travail de la CSW** de cette année, plaider pour l'**ouverture des espaces officiels de négociation**, aux différentes étapes du processus de la CSW, aux **organisations de la société civile** et des **organisations de femmes et de filles dans toute leur diversité** et des différentes régions. Les États devraient ouvrir leurs délégations officielles à ces organisations. Leur participation effective et efficace aux travaux de la CSW devrait être garantie en termes de représentativité et prise de parole, comme c'est le cas dans d'autres instances des Nations-Unies. Les échanges entre les espaces de négociations officielles et ceux réservés aux ONG devraient être favorisés.
5. **Intégrer le** questionnement (individuel et collectif) des rôles et des attentes liées à la **masculinité** puisqu'il est démontré que les notions de féminité et de durabilité ont été cognitivement liées, ce qui dissuade en partie les hommes d'agir pour le climat¹⁰. Identifier et soutenir des **initiatives d'engagement des hommes et des garçons en faveur de masculinités alternatives** qui ne dépendent pas du contrôle et de la domination à l'égard des femmes et des filles et de la nature afin d'œuvrer à la transformation des rapports de genre et à la justice climatique¹¹.
6. Promouvoir et investir des moyens humains et financiers dans le **renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique** en matière de collecte des données quantitatives et qualitatives, à l'aide de méthodes participatives, ventilées par sexe et par âge, dans le but d'établir des points de référence, de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans toute leur diversité dans le contexte des changements climatiques et d'y apporter des réponses efficaces et réelles, mais aussi de développer des indicateurs pour mesurer l'efficacité des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophes.
7. Appuyer le **renforcement des compétences, des capacités, et le mandat¹² des points focaux nationaux genre et climat¹³**, en ce compris via la coopération gouvernementale de la Belgique avec ses pays partenaires, notamment afin de :
 - Approfondir et diffuser les connaissances sur les dimensions genre de la question climatique ;
 - Promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles dans les négociations et les politiques climatiques ;
 - Suivre et évaluer les politiques, y compris le suivi de la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC en matière de genre et climat
 - Contribuer à l'intégration du genre dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN)

¹⁰ The eco gender gap: why is saving the planet seen as women's work?, The Guardian, 6 février 2020,

<https://www.theguardian.com/environment/2020/feb/06/eco-gender-gap-why-saving-planet-seen-womens-work>

¹¹ Lors de la publication du "Carbon Majors Report" en 2017" 6 des 10 entreprises le plus polluantes était entièrement dirigées par des hommes, 3 en majorité dirigée par des hommes, et aucune dirigée en majorité ou en totalité par des femmes. <https://www.cdp.net/en/reports/downloads/2327>.

¹² Les points focaux nationaux genre et climat de presque 100 pays se sont réunis à la COP26 pour élaborer une liste de responsabilités et besoins en termes de renforcement des capacités. Le rapport sera bientôt disponible pour consultation sur ce lien: <https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/gender-day-other-events-at-cops/gender-women-at-cop-26#eq-5>

¹³ Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes, FCCC/CP/2019/13/Add.1., Décision 3/CP.25, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13a01F.pdf

3.2. Droits

1. Ancrer dans la position belge le principe selon lequel **le cadre international relatif à l'égalité de genre doit être renforcé et progresser**, autrement dit les conclusions concertées de la CSW ne peuvent pas affaiblir des engagements internationaux pris par ailleurs en matière de genre et climat ou de droits humains des femmes et des filles.
2. Prendre des mesures de **protection des défenseuses et défenseurs des droits humains et des droits des femmes** et des mesures de **prévention des violations et des atteintes à la personne**, comme les menaces, le harcèlement (sexuel), et la violence, dont les femmes sont particulièrement victimes lorsqu'elles s'impliquent dans des questions relatives au droit du travail, à l'environnement, à la terre et aux ressources naturelles. A cet égard, les lignes directrices de l'Union Européenne sur les défenseurs des droits humains offrent de nombreux outils auxquels avoir recours¹⁴. En parallèle, **lutter contre l'impunité** en veillant à ce que ces violations et atteintes fassent rapidement l'objet d'enquêtes impartiales et à ce que les responsables répondent de leurs actes.
3. Promouvoir, protéger et mettre en œuvre, de manière sensible au genre, les **droits des peuples autochtones**, et réitérer l'engagement de l'article 36 de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (A/RES/69/2) à respecter et prendre en compte leurs savoirs et stratégies en matière de préservation de l'environnement dans l'élaboration des stratégies nationales et internationales d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.
4. Garantir que les femmes et les filles, dans toute leur diversité, puissent **jouir de leurs droits**, avoir un **travail décent** et bénéficier d'une **protection sociale** dans le cadre d'un développement durable ancré dans une approche transformatrice des rapports sociaux de genre.

3.3. Résilience

1. **Financer les projets concrets développés par des femmes et des filles en termes de résilience face aux changements climatiques, y compris ceux qui contribuent également à la réduction des gaz à effet de serre** comme le développement de nouvelles technologies vertes (énergie solaire, éoliennes), d'initiatives de reboisement, d'une économie circulaire et/ou en transition, etc.
2. Intégrer de manière systématique la **prévention et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles** dans toute leur diversité, y compris les pratiques préjudiciables, dans le cadre des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophes.
3. Assurer l'**accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive**, sans discrimination, et fournir aux femmes et aux filles, aux hommes et aux garçons, une **information complète et satisfaisante sur leurs droits sexuels et reproductifs ainsi que des services adaptés à ces derniers**, y compris pendant les crises humanitaires et les situations de déplacement de populations liées à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. Les problématiques climat, santé, violence et droits sexuels et reproductifs doivent être mises en lien et considérées comme faisant partie intégrante du respect non négociable de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles dans toute leur diversité.

¹⁴ Conseil de l'Union européenne (affaires étrangères), 2008, «Garantir la protection – Orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme» : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/eu_guidelines_hrd_en.pdf

4. Connecter les questions liées à l'égalité de genre, aux changements climatiques, aux **troubles sociaux et conflits armés et aux migrations**, en ce qu'elles sont interdépendantes et se renforcent mutuellement :
 - Intégrer les risques de sécurité liés à l'environnement et au climat dans le **programme "Femmes, paix et sécurité" (FPS)** et intégrer l'autonomisation des femmes et les priorités des plans d'actions FPS dans les interventions liées à la sécurité climatique, à la gestion durable des ressources naturelles, et à l'accès à l'énergie durable.
 - Soutenir des **initiatives qui contribuent simultanément à la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat et de l'agenda FPS**.
 - Inscrire la question des **migrations climatiques à l'ordre du jour politique** en y intégrant une perspective de genre et renforcer la coopération en matière de protection des personnes déplacées (ou qui seront déplacées) par les crises climatiques.

3.4. Relance

1. Soutenir, y compris sur les aspects de renforcement de capacités, les **organisations de promotion et de défense des droits des femmes et des filles dans toute leur diversité** et les organisations locales dirigées par des femmes.
2. **Augmenter le pourcentage des flux financiers mondiaux pour le climat**, publics et privés, dirigés vers et investis dans des solutions climatiques **justes du point de vue du genre**, en particulier aux niveaux local et rural. Ces financements doivent notamment porter à 65 % la proportion des financements bilatéraux et multilatéraux marqués pour le climat et destinés à l'égalité des genres.
3. Veiller à ce que toutes les **politiques en matière d'énergie**, y compris infrastructures et investissements dans le domaine de l'énergie, **visent à réduire les inégalités de genre** et veillent à ce que toutes les personnes aient **accès à l'énergie en particulier les femmes défavorisées** (« ne laisser personne de côté »)

3.5. Transition juste et durable

1. **Reconnaître, réduire et redistribuer les soins et le travail domestique non rémunérés** des femmes et des filles.
2. Dédier des **financements aux communautés touchées par les politiques et mesures pour la transition**, notamment l'extraction des minéraux pour la transition (cas de la RDC) ou la production d'agrocarburants, et **y intégrer une perspective de genre** afin de mieux les protéger de l'accaparement des terres, du travail non décent ou de l'absence d'information dans les négociations.
3. Créer et allouer des moyens financiers à des **initiatives ciblées de formation et développement des compétences vertes pour les femmes** pour leur permettre de bénéficier des opportunités créées dans les secteurs des emplois verts.
 - Donner la priorité aux programmes qui forment les femmes à des **postes non traditionnels** afin de leur permettre d'effectuer une transition vers des emplois hautement qualifiés et des professions à prédominance masculine dans l'économie verte.
 - Une **analyse genre des besoins en compétences vertes** devrait être réalisée en collaboration avec les employeurs et les organisations syndicales.
 - Des mesures spécifiques visant à **réduire les inégalités de genre au niveau des taux d'admission, de persévérance et de succès dans les programmes de formation**

professionnelle relevant des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, devraient être adoptées.

- Créer et soutenir des **programmes sur les masculinités alternatives** dans les secteurs traditionnellement masculins de l'économie verte afin de transformer les normes sociales de genre et de faciliter l'entrée des femmes dans ces secteurs.
- **Soutenir chaque étape de la chaîne de valeur de l'agriculture familiale** depuis la production agroécologique, la transformation des produits ainsi que les circuits courts de commercialisation et de consommation des produits locaux.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Lina Neeb
Présidente du Conseil consultatif Genre et
Développement



Katinka In't Zandt
Vice-Présidente du Conseil consultatif Genre et
Développement



Avis du Conseil Consultatif Genre et le Développement, avec l'appui du groupe de travail « genre et climat-agriculture » dont la présidence est assurée par le Monde selon les femmes et dont les membres sont 11.11.11, CNCD-11.11.11, DGD, Eclasio, Enabel, FOS, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Oxfam Belgique, Solidagro et Vrouwenraad.